



LA LETTRE



SOMMAIRE

■ Zoom sur...

- Les résultats de l'étude SURTINE*, pour SURvie langoustINE
- Ressource, durabilité, quota, gestion... Quelle tendance pour 2017 ?

■ Brèves

- Un nouveau site internet
- Nouveau reportage vidéo sur la pêche au thon

■ Questions à...

Alain Biseau, chargé de mission à Ifremer

■ Portrait

Anthony Le Huche (La Turballe)

ÉDITO

La Politique commune des pêches l'a érigé en Eden, et si nous touchions déjà les effets d'une exploitation des ressources marines maximisant leur productivité biologique. Le fameux rendement maximum durable devient une réalité, conditionnant l'environnement quotidien du marin pêcheur. Depuis quelques années l'abondance de certaines espèces a marqué une forte progression, et ce constat est maintenant général sur toutes les zones de pêches... il y a des poissons dans la mer ! Cette situation est confirmée par les scientifiques de l'Ifremer, l'interview d'Alain Biseau permettant de préciser le principe et les conséquences du RMD.

La ressource est donc présente et laisse présager un avenir plus radieux pour les pêcheries. Mais attention, l'encadrement des pêches est toujours aussi strict et les contraintes imposées par les quotas s'intensifient pour tous les pêcheurs. Car pêcher au RMD, c'est conserver son capital et seulement prélever les intérêts annuels... appliquer des principes économiques à la gestion des pêches ? il ne faudrait pas oublier que la pêche, c'est avant tout des hommes et leurs familles qui par passion partent tous les jours en mer pour ramener du poisson de qualité et répondre aux attentes des consommateurs.

Nous sommes clairement dans une phase de mutation des activités de pêche et si les perspectives sont meilleures pour les pêcheurs, des enjeux majeurs restent à relever, l'interdiction des rejets en fait partie. Je peux alors en appeler à plus de pragmatisme et pourquoi pas, en rêvant un peu, imaginer un vrai partenariat gagnant-gagnant entre les pêcheurs et Bruxelles...

Patrice Donnart

Président de *Les Pêcheurs de Bretagne*

Zoom sur...



Les résultats de l'étude SURTINE*, pour SURvie langoustINE

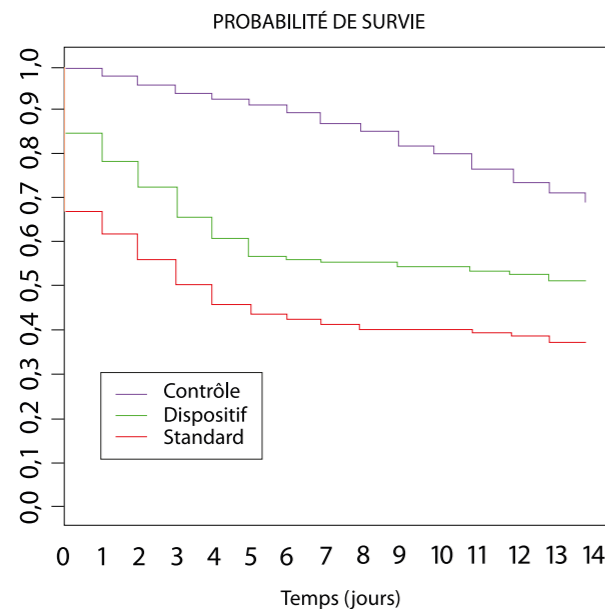
Quel est le vrai taux de survie des langoustines une fois rejetées en mer ? C'est pour répondre à cette question, loin d'être anodine pour les pêcheurs du golfe de Gascogne, qu'une nouvelle étude scientifique a été mise en place en 2016. Son objectif vise à apporter des arguments à la Commission européenne en faveur d'une éventuelle exemption de l'obligation de débarquements pour « haut taux de survie ».



Comment s'est déroulée cette étude ?

Préalable indispensable à cette étude : un protocole scientifique des plus rigoureux ! Pour que les résultats soient incontestables cette étude devait répondre aux standards définis par les scientifiques européens du CIEM (Comité international pour l'exploitation de la mer) et du CSTEP (Comité scientifique, technique et économique de la pêche, l'organe scientifique de la Commission européenne).

En conséquence, les langoustines ont été échantillonnées durant trois périodes (printemps, été automne) sur différentes zones de la grande vasière (Sud Belle-Île et Sud Glénan). Le taux de survie a été étudié pour deux scénarios de tri : « standard » [scénario de tri sans goulottes/glissière] ou « dispositif » [scénario avec dispositif de tri type goulotte/glissière]. Les langoustines ont été placées dans des caisses alvéolées pendant 14 jours. Le suivi sur le taux de survie a été réalisé dans des viviers disposés à terre et dont la température était identique à celle du fond de l'eau sur les zones de pêche, à savoir 11°C au printemps et 11,5°C en été et en automne.



Les résultats :

Au cours des trois campagnes, la survie des échantillons « test » en vivier a suivi la même évolution pendant la phase d'étude :

- Stabilisation de la survie dès le cinquième jour après une diminution régulière depuis l'échantillonnage à bord. Cette stabilisation est particulièrement marquée pour les campagnes d'été et d'automne.
- Une différence de mortalité entre les échantillons avec ou sans dispositif de tri est observée dès l'échantillonnage à bord et conservée jusqu'à la fin du suivi en vivier.

Les taux de survie calculés sont de 37% pour les individus triés selon le scénario « standard » et de 51% pour les individus triés selon le scénario « dispositif ». Ces résultats confirment le haut potentiel de survie des langoustines rejetées et appuient les conclusions des précédentes études sur la zone. Par ailleurs, ces résultats démontrent que l'utilisation d'un dispositif permettant un retour à l'eau direct des captures non désirées de langoustines au fur et à mesure du tri améliore significativement leur taux de survie.

Plus de détails sur : <http://www.aglia.fr/projets/dossier-surtine>

*Le projet SURTINE est porté par l'AGLIA en partenariat avec l'IFREMER, avec le soutien financier du ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer, de France Filière Pêche, de l'IFREMER ainsi que des régions Bretagne, Pays de la Loire et Nouvelle-Aquitaine

Ressource, durabilité, quotas, gestion... Quelle tendance pour 2017 ?

La situation s'améliore

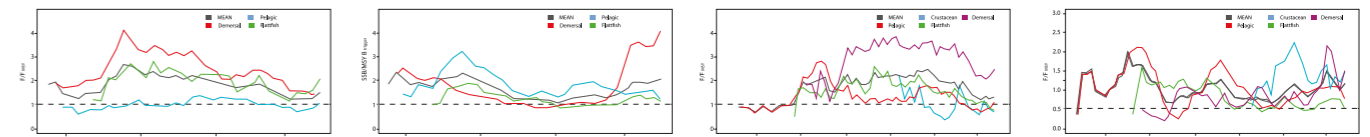
Dans les eaux où les adhérents de Les Pêcheurs de Bretagne exercent majoritairement leurs activités, des côtes irlandaises jusqu'au sud du golfe de Gascogne, la situation de la ressource évolue positivement. La quantité de poisson dans ces zones augmente très nettement, alors que l'intensité des activités de pêche s'ajuste pour optimiser les volumes de prises autorisées.

Pour un nombre croissant d'espèces, les captures répondent à l'objectif international d'une gestion optimisée des ressources de poissons. Par exemple, les quantités de baudroie, de langoustine, ou de merlu pêchées par Les Pêcheurs de Bretagne correspondent aux volumes précis qui permettent d'assurer le renouvellement continu des ressources de poissons. Cette situation d'équilibre entre la quantité de poisson dans la mer et les possibilités de prélèvements permet de garantir la durabilité des activités de pêche et d'assurer l'alimentation des futures générations.

Quel impact sur la fixation des quotas de pêche et leur gestion ?

La fixation des quotas 2017 est en ligne avec cette situation favorable des ressources de poissons, les quantités de pêche autorisées étant principalement maintenues ou en hausse. Pour maintenir l'abondance en assurant l'enjeu d'une alimentation de qualité, il faut pêcher la quantité précise de poissons permettant de maintenir le cap de cet équilibre.

En pratique, cela impose une rigueur de gestion importante, puisque la bonne santé des stocks de poissons se traduit par une augmentation des productions moyennes des bateaux. En conséquence, les rendements de pêche étant meilleurs, la gestion des quotas nécessite des mesures de plus en plus précises pour assurer que toutes les activités de pêches puissent s'exercer et permettre un approvisionnement continu en produits de la mer de qualité. C'est le défi que Les Pêcheurs de Bretagne relève au quotidien.



Pelagic est le cumul des données de tous les stocks pélagiques. Flatfish de tous les stocks de poissons plats et demersal de tous les stocks de poissons demersaux (de fond). Mean étant la moyenne.

Quotas 2017

- En baisse**
 - Dans le golfe de Gascogne :
 - Cardine
 - En mer Celtique :
 - Cabillaud, plie
- Stables**
 - Dans le golfe de Gascogne :
 - Baudroie, lieu jaune, merlan, plie, sole
 - En mer Celtique :
 - Baudroie
 - Espèces pélagiques :
 - Anchois, chinchard
- En hausse**
 - Dans le golfe de Gascogne :
 - Merlu, langoustine
 - En ouest Ecosse :
 - Baudroie, lieu noir, lingue bleue
 - En mer Celtique :
 - Églefin, merlan, merlu, sole (Vlle et fg), lingue
 - Espèces pélagiques :
 - Thon germon et thon rouge, maquereau

BRÈVES

UN NOUVEAU site internet

Soucieuse de proposer à ses adhérents et au grand public un site internet simple d'utilisation, riche en information et lisible sur tous les supports (PC, Smartphone, tablette...), l'OP, Les Pêcheurs de Bretagne, ouvre son nouveau site internet. Le grand public peut toujours y trouver une information simplifiée et facilement accessible. Les adhérents, quant à eux, ont accès à un espace privé contenant toutes les informations professionnelles dont ils ont besoin pour travailler (règlements, décisions, avis...). Cette nouvelle application sera accessible en permanence, même en mer.

www.pecheursdebretagne.eu

Nouveau reportage vidéo sur la pêche au thon



Embarquez à bord du Thomas Nicolas II pour découvrir la pêche au thon. Pendant 7 minutes 30 partagez la vie d'un équipage au large de l'Irlande : les techniques de pêches, les contrôles des autorités, la vie à bord...

http://pecheursdebretagne.eu/webtv/thon_thomas_nicolas_2/

Questions à...

Alain Biseau, chargé de mission à Ifremer, coordinateur des expertises halieutiques, (Département Ressources Biologiques et Environnement) et membre du comité d'avis du CIEM

LES JOURS DE BRETAGNE - Février 2017 - N°15

■ Pouvez-vous nous rappeler ce qu'est le Rendement maximal durable (RMD) et comment il est appliqué ?

Le RMD, selon la FAO (Food and Agriculture Organisation ou Organisation des Nations-Unies pour l'alimentation et l'agriculture), est « la plus grande quantité de biomasse que l'on peut en moyenne extraire continûment d'un stock, dans les conditions environnementales existantes (ou moyennes), sans affecter sensiblement le processus de reproduction. »

Les mots sont importants. Il s'agit de quantité, de captures et non pas vraiment de rendement. Et puis, surtout, il s'agit d'une moyenne, ce qui veut dire que selon les années on est en-dessous ou au-dessus. Enfin,

cette quantité dépend des conditions environnementales. Cela signifie que si les conditions environnementales changent (les conditions hydrologiques, la disponibilité en nourriture, les relations entre les espèces), l'objectif change. Il faut rappeler deux choses. D'abord ce n'est pas un concept nouveau, il apparaît notamment dans des textes de loi américains dès la fin de la Deuxième Guerre mondiale. Enfin, cet objectif n'est pas un diktat des scientifiques mais bien un engagement, politique, international pris lors du sommet pour le développement durable de Johannesburg en 2002.

■ Au niveau biologique, cette décision était-elle vitale ? A-t-elle été prise à temps ?

Au niveau biologique il est impératif de maintenir les stocks à des niveaux qui permettent leur renouvellement. C'était l'objectif de la PCP de 2002 avec l'application de l'approche de précaution proprement dite. L'objectif de la nouvelle PCP va au-delà en visant la maximisation des captures/débarquements sur le long terme, à savoir le RMD.

En clair, d'un strict point de vue biologique, éviter les catastrophes était/est une nécessité ; tirer le meilleur parti d'une ressource (maximiser le capital pour en tirer les intérêts les plus élevés), c'est plutôt un objectif économique tout en satisfaisant cette exigence.

La société confond souvent surexploitation d'un stock et risque d'extinction de l'espèce. Si l'extinction d'une espèce marine due à la pêche est extrêmement rare (la pêche s'arrêtant avant de capturer les derniers poissons par défaut de rentabilité), la surexploitation est un risque qu'il convient d'éviter.

Ce terme est en lui-même porteur de confusion car il a longtemps été utilisé pour désigner une exploitation qui pouvait conduire à une catastrophe (l'effondrement du stock, la réduction des capacités reproductives) alors qu'il est au-

jourd'hui employé pour désigner un niveau d'exploitation supérieur à celui qui conduit au RMD. Dans ce dernier cas, il s'agit davantage d'une mésexploitation économique. Bien évidemment plus un stock est gros et plus il y a de reproducteurs, plus les risques d'effondrement sont faibles. Toutes choses étant égales par ailleurs (environnement, pollutions, prédateurs...), pour avoir un stock le plus gros possible, il n'y a qu'un moyen : arrêter la pêche... ce qui serait en contradiction avec la définition même du développement durable qui, rappelons-le, s'appuie sur trois piliers : environnemental, social et économique.

La pêche a pour vocation première d'apporter de la nourriture à l'humanité, il ne faut pas l'oublier. En bref, le RMD est un bon compromis entre conservation et exploitation.

Il faut garder en tête que la notion de durabilité va un peu au-delà du seul RMD ; en effet, la durabilité ne vise pas seulement le stock considéré mais également l'ensemble de l'écosystème (les espèces associées, les habitats). C'est un des objectifs de la Directive cadre stratégie pour le milieu marin (DCSMM) qui vise le bon état écologique des mers. Mais c'est un autre sujet.

■ Dans le RMD, que se passe-t-il concrètement pour un stock donné ?

La question de la traduction pratique de la notion de RMD a fait l'objet de longues discussions (sans parler des délais pour l'atteindre !). « Etre au RMD » au sens de la PCP (article 2) c'est ajuster la mortalité par pêche à celle permettant d'atteindre à terme le RMD, avec l'atteinte, à terme, de niveaux de biomasse et de captures correspondant à cette pression de pêche.

Les recommandations du CIEM (mais également des autres organisations régionales des pêches) en termes de possibilités de captures (TAC) se basent sur une mortalité par pêche égale à celle conduisant au RMD. Pour certains stocks qui étaient surexploités, cet ajustement nécessite / a nécessité une réduction de la pression de pêche. Pour d'autres, sous-exploités, pêcher

au RMD, est compatible avec une augmentation de la pression de pêche.

A noter que l'ajustement de la pression de pêche (la mortalité par pêche) ne se traduit pas nécessairement par une évolution similaire des possibilités de captures. La mortalité par pêche étant grosso modo le rapport entre les captures et la biomasse disponible, une augmentation des captures peut être compatible avec une réduction de la mortalité par pêche si les captures augmentent moins vite que la biomasse. A l'inverse, dans le cas où la biomasse diminue, la réduction des captures doit être plus forte que celle nécessaire pour atteindre la mortalité cible.

■ Peut-on déjà faire un point d'étape sur son efficacité ?

C'est une question difficile. D'une part parce que nous entrons dans un monde quasi inconnu (ou oublié) d'une exploitation modérée, de stocks en bonne santé. Et puis, surtout, cette bonne santé des stocks n'est pas instantanée ; il faut pêcher plusieurs années en visant le RMD pour que le stock trouve son équilibre et permette, en moyenne, des captures maximales. Enfin, dans la réalité, ce que l'on observe de l'état des stocks, c'est le résultat, non seulement de l'effet de la pression de pêche, mais aussi de facteurs environnementaux qui sont variables, cette variabilité ne permettant pas d'assurer que l'état du stock est uniquement la conséquence du seul niveau de la mortalité par pêche.

Le bilan que l'on peut faire est que le nombre de stocks au RMD augmentent fortement dans les eaux de l'Atlantique nord-est. La Commission européenne estime que dans les eaux communautaires, les stocks au RMD représentent entre 50 et 60% des stocks évalués ces dernières années.

En volume, les pêches françaises dans l'Atlantique nord-est sont composées à 39% de poissons provenant de stocks au RMD contre 16% surexploités. Les 45% restant étant constitués de stocks non évalués ou pour lesquels la classification n'est pas possible.

■ Quelles conséquences aura l'application du RMD sur l'état des stocks ? dans quel délai ?

L'objectif d'une mortalité par pêche modérée est d'accroître la taille du stock, et donc des captures, mais également la proportion de poissons âgés (et gros) à la fois dans le stock et dans les captures. Si l'ajustement de la pression de pêche (l'effort de pêche) permet d'augmenter la taille du stock et à terme des captures, l'amélioration de la sélectivité (au sens large) permet souvent d'obtenir des résultats beaucoup plus importants. Aussi, comme en cas de changement des conditions environnementales, tout changement de sélectivité doit s'accompagner d'une révision des points de référence RMD. **Il n'y a donc pas un seul**

et unique RMD gravé dans le marbre, mais un RMD pour chaque condition environnementale et chaque sélectivité. Le délai dépend de la biologie de chaque espèce/stock. Plus l'espèce a une longévité importante et plus le nouvel équilibre mettra du temps à s'installer.

■ Les stocks vont donc augmenter mais pas les quotas, pourquoi ?

Pêcher sur des stocks au RMD se traduit en général par une augmentation modérée (mais durable) des captures (le plus souvent moindre qu'une amélioration de la sélectivité).

Dans une situation où rien ne change, où les conditions environnementales sont constantes, où les relations entre les espèces sont stables, les stocks en équilibre peuvent/pourront supporter des captures constantes d'une année sur l'autre. **Dans la réalité, des stocks au RMD, parce qu'ils sont plus gros, qu'ils sont composés de nombreuses classes d'âge, supportent**

mieux les fluctuations naturelles du recrutement, ce qui permet une relative stabilité des captures (et donc des quotas).

Il faut donc combattre l'idée que pêcher au RMD, c'est forcément des quotas plus faibles. Certes, pour les stocks qui n'y sont pas, réduire la pression de pêche passe parfois par une diminution des quotas, mais ce n'est pas systématique.

■ Quelle incidence sur les prix du poisson ?

Si les prix des individus les plus gros sont les plus élevés, alors les prix moyens devraient augmenter puisqu'il y aura plus de gros poissons dans les captures. Pour autant, l'impact d'une (très)

forte augmentation des captures est souvent négatif sur le prix moyen (comme ce fut le cas récemment pour le merlu).

■ S'il y a plus de poissons, les pêcheurs pêcheront plus vite...

C'est là, à mon sens la plus grande difficulté. Certes arriver au RMD nécessite des efforts, mais y rester demandera une stricte discipline, et donc des contraintes fortes. En effet, s'il y a plus de poissons, les pêcheurs pêcheront plus vite, et comme il ne faudra pas trop pêcher, il faudra pêcher moins longtemps et/ou avec moins d'engins.

En conclusion, plus qu'une augmentation (modérée) des captures et leur stabilité, c'est la (forte) augmentation des rendements qui permet de pêcher autant avec moins d'effort et donc des coûts moindres qui est, pour le pêcheur, le principal intérêt/avantage du RMD.



P O R T R A I T

Anthony Le Huche, patron du Magayant et du Tangaroa



Un patron bienveillant

Devenir marin-pêcheur était inscrit dans le patrimoine génétique de cet enfant de La Turballe. Depuis son premier embarquement à l'adolescence, Anthony a appris le métier des arts traînants et la gestion d'une équipe. Pas évident. Surtout dans une filière qui a connu de profonds bouleversements.

En ce début janvier, le vent de noroît souffle un air glacial sur le port de La Turballe. Bonnet de laine vissé sur la tête, Anthony Le Huche alias « Tony » discute avec un technicien qui assure la maintenance du Magayant et du Tangaroa, aujourd'hui à quai. Il veille à ce que tout fonctionne bien pour que les deux chalutiers pélagiques de 22 mètres puissent sortir cette nuit en toute sécurité. « J'ai changé le moteur du Magayant voilà deux ans. Il était temps car, l'ancien, je l'ai vraiment poussé à bout, reconnaît-il. Depuis on est beaucoup plus serein... En plus, j'économise 150 litres de fioul par jour ! Cet investissement, c'est vraiment un bon calcul. Je suis gagnant de tous les côtés. » C'est d'autant plus vrai, qu'en ce début d'année, « il y a du prix ». Une bonne nouvelle pour celui qui, en trente ans d'exercice, a traversé pas mal de périodes d'incertitude et de fluctuation du marché. Petit retour en arrière.

Après des vacances d'été passées en mer au côté de son père, matelot, Anthony débute sa carrière très officiellement à quinze ans et demi grâce à une dérogation l'autorisant à embarquer avant les seize ans requis. « On est parti un mois et demi à la sardine, ça m'allait bien, explique le patron. Nous gamins, on ressentait même une certaine fierté d'être à bord des bateaux qu'on voyait tous les jours sur le port. » Il gravit peu à peu les échelons. Mais cela ne fut

« Il m'a accompagné à la banque quand j'ai acheté mon premier bateau. Et heureusement qu'il était là... »

possible que grâce à Jean Le Paludier dit « P'tit Jean » : « C'est un peu mon ange gardien, mon mentor, mon père spirituel... On l'appelle comme on veut mais c'est bien lui qui m'a mis le pied à l'étrier. Il m'a accompagné à la banque quand j'ai acheté mon premier bateau. Et heureusement qu'il était là... C'est aussi lui qui m'a expliqué comment on vit avec un équipage. »

Confronté tous les jours aux caprices de la météo, aux dures conditions de travail, aux contraintes économiques et aux difficultés relationnelles à bord, le jeune patron apprend le métier sur le pont. « A bord, dans un espace aussi confiné, le moindre petit accro peut prendre des proportions démesurées, explique-t-il. Avec l'expérience et les bons conseils de P'tit Jean, j'ai appris à ne pas pousser les gars à bout et à faire très attention au moral des troupes ! J'essaie d'ailleurs d'anticiper au maximum pour que les choses ne s'enveniment pas. » Une bienveillante attention comme méthode de management. Au bout du compte, c'est toute l'ambiance à bord qui s'en ressent.

« Il ne faudra pas s'étonner que beaucoup de pêcheurs ne les déclarent pas. C'est un réflexe naturel. En plus, comment contrôler la bonne application de cette mesure ? »

« C'est certainement ce qui a fait la différence quand mon fils Théo a quitté ses études de menuiserie pour me rejoindre à bord, s'interroge Tony. Je l'ai laissé libre de ses choix, comme le petit dernier d'ailleurs, mais il veut continuer et passer son capitaine 200. »

A 16 ans, Roman fait sa première année à l'école maritime d'Étel. Ses deux fils se destinant au métier de marin-pêcheur, Anthony est particulièrement sensible à l'avenir de la filière. « Je suis carrément pour le RMD, affirme-t-il sans détour. C'est la garantie de laisser de la ressource aux générations

futures. C'est le minimum que l'on puisse faire... De toute manière, moi je préfère pêcher dix tonnes à deux euros que vingt tonnes à un euro. Il faut bien comprendre que les pêcheurs ne seront jamais des moutons mais qu'ils acceptent sans difficulté les décisions qui vont dans le bon sens. » Il salue aussi le rôle important joué par Les Pêcheurs de Bretagne : « Ce système de gestion nous est absolument nécessaire car nous avons besoin de personnes capables de défendre nos intérêts de manière objective et de faire des compromis intelligents quand c'est nécessaire. »

Anthony écarte ensuite rapidement la question du chalutage qui selon lui n'est qu'un problème de comportement individuel. Il insiste en revanche sur les difficultés d'application de la désormais célèbre « obligation de débarquement ».

« Il faudrait des aménagements spécifiques à bord pour stocker ces rejets mais on n'a pas de place, dénonce-t-il. Il ne faudra donc pas s'étonner que beaucoup de pêcheurs ne les déclarent pas.



C'est un réflexe naturel. En plus, comment contrôler la bonne application de cette mesure ? » Face à cet imbroglio, le patron préfère éviter les « prises non désirées » : « Sur le pélagique, on pratique une pêche ciblée avec un maillage adapté à chaque espèce. En plus, entre nous, on communique pour éviter les zones où le poisson est trop rare ou trop petit... Malgré cela, je ne sais pas comment cette obligation va évoluer. » Il souligne néanmoins un possible effet pervers : si les rejets débouchent sur une filière économique à part entière, certains patrons ne seront-ils pas tentés d'aller pêcher du rejet ? A surveiller

« Je suis carrément pour le RMD. »



■ Anthony Le Huche devant ses deux chalutiers à La Turballe

RELATIONS PRESSE

CONTACT

Décrocher la Une

Djamel Bentaleb > 06 81 32 02 49
djamel@karbonestudio.fr



www.pecheursdebretagne.eu

QUIMPER

+33(0) 2 98 10 11 11

7, rue Félix Le Dantec

Créach Gwen 29100 Quimper

LORIENT

+33(0) 2 97 37 31 11

6, rue Alphonse Rio

56100 Lorient

Cette newsletter est cofinancée par l'Union Européenne dans le cadre du Fonds Européen pour les Affaires Maritimes et la Pêche

